

**Délibération SPANC n° 2020-007 du Comité syndical du 25 septembre 2020**

**Vote du Compte Administratif 2019 – SPANC**

<b>■ Président de séance</b>	<b>Bernard SIRGUE</b>
<b>■ Présents</b>	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Michel DURAND - Catherine JOUVE - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN
<b>■ Pouvoirs</b>	Jacques ARLES donne pouvoir à Jean-Luc CRASSOUS Gérard CAILHOL donne pouvoir à Thierry ARNAL Jean-François DUMAS donne pouvoir à François RODRIGUEZ Bastien GIACOBBI donne pouvoir de vote à Loïc ALMERAS Jean-Michel LADET donne pouvoir de vote à Nathalie MARTY Michel LEBLOND donne pouvoir de vote à Jonathan COSTES Jean-François ROUSSET donne pouvoir à Michel SIMONIN Arnaud VIALA donne pouvoir à Bernard SIRGUE
<b>■ Absents, excusés</b>	Philippe RAMONDENC

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au budget primitif 2019, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	254 170,23 euros
Recettes	301 711,22 euros
<b>Résultat excédentaire de l'exercice</b>	<b>47 540,99 euros</b>
Résultat excédentaire N-1	178 760,27 euros
<b>Résultat cumulé excédentaire</b>	<b>226 301,26 euros</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	0,00 euros
Recettes	0,00 euros
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00 euros</b>
Résultat excédentaire N-1	2 088,00 euros
<b>Résultat cumulé excédentaire</b>	<b>2 088,00 euros</b>
<b>CUMUL des deux SECTIONS</b>	
<b>Résultat cumulé excédentaire</b>	<b>228 389,26 euros</b>

Le compte de gestion comportant les mêmes résultats, le Comité syndical décide de voter, hors la présence du Président, le compte administratif 2019 du budget relatif à la compétence SPANC du syndicat mixte du Parc.

<b>VOTE :</b>	Pour : <b>21</b>	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le compte administratif 2019 et mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits  
Le Président Richard FIOL



Département : AVEYRON	<b>DELIBERATION SPANC N°2020-008</b>	Nombre de membres en exercice : 23
<b>SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES</b>	<b>du COMITE SYNDICAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF SPANC DE L'EXERCICE 2019</b>	Nombre de membres présents : <i>13</i>
	Séance du 25 septembre 2020	Nombre de suffrages exprimés : <i>21</i>

Le comité syndical réuni sous la présidence de séance de *B. SIRGJE*, délibérant sur le compte administratif du budget annexe SPANC de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Richard FIOL, Président après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'exercice 2018		2 088,00		178 760,27		180 848,27
Transfert à la sect° d'investissemnt						
<b>Résultats cumulés reportés 2018</b>		<b>2 088,00</b>		<b>178 760,27</b>		<b>180 848,27</b>
Opérations de l'exercice 2019	0,00	0,00	254 170,23	301 711,22	254 170,23	301 711,22
<b>Résultats de l'exercice 2019</b>		<b>0,00</b>		<b>47 540,99</b>		<b>47 540,99</b>
<b>RESULTATS DE CLOTURE en €</b>		<b>2 088,00</b>		<b>226 301,26</b>		<b>228 389,26</b>

#### Affectation des résultats

<b>Résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2019 en €</b>	<b>226 301,26</b>
<b>Affectation du résultat prévu au BP 2020 par DM :</b>	
- <u>En section de fonctionnement</u> - article 002 "Excédent d'exploitation reporté" - report à nouveau en €	<b>226 301,26</b>
- <u>En section d'investissement</u> - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	<b>0,00</b>

<b>Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2019 en €</b>	<b>2 088,00</b>
<b>Affectation du résultat prévu au BP 2020 par DM :</b>	
- <u>En section d'investissement</u> : article 001 "Excédent d'investissement reporté" en €	<b>2 088,00</b>

2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Les membres du Comité syndical :**

/ Thierry PEREZ-LAFONT

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

X Michel DURAND // Yannick DOULS

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

X Catherine JOUVE // Marie-Eve PANIS

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Philippe RAMONDENC // Claude ASSIER

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

*Jouve*

X Nathalie MARTY // Emilie FABRE

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Sévérac d'Aveyron

Sébastien DAVID // Thierry ARNAL

Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

*Marty*

Bernard SIRGUE // Frédéric ARTIS

Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Gérard CAILHOL // Myriam SAHNOUN

Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

*Sirgue*

*Pouvoir T. ARNAL*

Jean-Michel LADET // Elisabeth DODINET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Séveragais"

Jean-François DUMAS // Christophe CARRAT

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"

*Pouvoir N MARTY*

*Pouvoir F. RODRIGUEZ*

François RODRIGUEZ // Victorien GENIEZ

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"

X Jean-Michel PINAULT // Lysiane TENDIL

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"

*Rodriguez*

Michel SIMONIN // Philippe MEJANE

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Jonathan COSTES // Gaëtan PRIVAT

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

*Simonin*

*Costes*

Jean-François ROUSSET // Christophe HURAUULT

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Jean-Marie BODT // Anne CROS

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

*Pouvoir M SIMONIN*

Bastien GIACOBBI // Eloi ALBET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Michel LEBLOND // Marc TOURET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

*Pouvoir L ALMERAS*

*Pouvoir J COSTES*

Arnaud VIALA // Nathalie PALMIER

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Rases du Tarn et les Marches du Lévezou"

Jacques ARLES // Jean-Marc BEA

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Rases du Tarn et les Marches du Lévezou"

*Pouvoir B SIRGUE*

*Pouvoir JL CRASSOUS*

Jean-Luc CRASSOUS // Gilles PLET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Rases du Tarn et les Marches du Lévezou"

X Bernadette PAILHAS // Claude TREMOLET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Millavois"

Loïc ALMERAS // Philippe CARRIERE

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Millavois"

Sceau du syndicat mixte du Parc naturel régional des grands causses

Pour expédition conforme, le Président de séance

Accusé de réception en préfecture  
012-251201349-20200925-20200925\_008-BF

Reçu le 25/09/2020



**Syndicat mixte  
du Parc naturel régional  
des Grands Causses**

71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126  
12101 MILLAU CEDEX

Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

Délibération **SPANC n° 2020-009** du Comité syndical du 25 septembre 2020

**Budget SPANC BP2020 – DM n°1**  
**Affectation résultats 2019 et ajustements sur BP2020**  
**Annexe à cette délibération : document comptable DM n°1**

■ <b>Président de séance</b>	<b>Bernard SIRGUE</b>
■ <b>Présents</b>	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Michel DURAND - Catherine JOUVE - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN
■ <b>Pouvoirs</b>	Jacques ARLES donne pouvoir à Jean-Luc CRASSOUS Gérard CAILHOL donne pouvoir à Thierry ARNAL Jean-François DUMAS donne pouvoir à François RODRIGUEZ Bastien GIACOBBI donne pouvoir de vote à Loïc ALMERAS Jean-Michel LADET donne pouvoir de vote à Nathalie MARTY Michel LEBLOND donne pouvoir de vote à Jonathan COSTES Jean-François ROUSSET donne pouvoir à Michel SIMONIN Arnaud VIALA donne pouvoir à Bernard SIRGUE
■ <b>Absents, excusés</b>	Philippe RAMONDENC

Par délibération n°2019-068 du 16 décembre 2019, le budget 2020 de la compétence SPANC a été voté.

Ce vote anticipé a été effectué avant l'arrêté du compte administratif de l'année 2019. Aussi, il convient d'intégrer au BP 2020 les résultats de l'exercice 2019.

Cette décision modificative prévoit également divers ajustements sur les ouvertures de crédits qui s'avèrent nécessaires.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de valider cette décision modificative n°1 sur le BP2020 SPANC.

<b>VOTE :</b> Pour : <b>21</b> Contre : /                      Abstention : /
---

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote cette décision et mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits  
Le Président  
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses  
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex  
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL  
DES GRANDS CAUSSES

DELIBERATION SPANC N°2020-010 DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2020

Approbation du compte de gestion SPANC par  
Madame Sonia ROUCAUTE, Trésorière Principale, en charge de la gestion de la  
Trésorerie Principale de Millau

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Richard FIOL ;

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe SPANC de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer en l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif SPANC de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Millau, le 25 septembre 2020

Ont signé cette délibération :

// Thierry PEREZ-LAFONT  
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Catherine JOUVE // Marie-Eve PANIS  
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

*Jouve*

Nathalie MARTY // Emilie FABRE  
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Sévérac d'Aveyron

*Marty*

Bernard SIRGUE // Frédéric ARTIS  
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

*Sirgue*

Jean-Michel LADET // Elisabeth DODINET  
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Sévéracais »

*Poujoir N. MARTY*

François RODRIGUEZ // Victorien GENIEZ  
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier »

*Rodriguez*

Michel SIMONIN // Philippe MEJANE  
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

*Simonin*

J-François ROUSSET // Christophe HURAUULT  
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

*Poujoir H. SIMONIN*

*Rousset*

Bastien GIACOBBI // Eloi ALBET  
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

*Poujoir L. ALMERAS*

Arnaud VIALA // Nathalie PALMIER  
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Rases du Tarn et les Marches du Lévezou »

*Poujoir B. SIRGUE*

Jean-Luc CRASSOUS // Gilles PLET  
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Rases du Tarn et les Marches du Lévezou »

*Crassous*

Loïc ALMERAS // Philippe CARRIERE  
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Millavois »

Accusé de réception en préfecture  
012-251201349-20200925-20200925\_010-BF  
Reçu le 25/09/2020

Michel DURAND // Yannick DOULS  
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

*Durand*

Philippe RAMONDENC // Claude ASSIER  
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Sébastien DAVID // Thierry ARNAL  
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

*David*

Gérard CAILHOL // Myriam SAHNOUN  
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

*Poujoir T. ARNAL*

*Cailhol*

Jean-François DUMAS // Christophe CARRAT  
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte »

*Poujoir F. RODRIGUEZ*

*Dumas*

Jean-Michel PINAULT // Lysiane TENDIL  
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier »

*Pinault*

Jonathan COSTES // Gaëtan PRIVAT  
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

*Costes*

Jean-Marie BODT // Anne CROS  
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

Michel LEBLOND // Marc TOURET  
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

*Poujoir J. COSTES*

Jacques ARLES // Jean-Marc BEA  
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Rases du Tarn et les Marches du Lévezou »

*Poujoir JL CRASSOUS*

Bernadette PAILHAS // Claude TREMOLET  
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Millavois »



Syndicat mixte  
du Parc naturel régional  
des Grands Causses

71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126  
12101 MILLAU CEDEX

Tel : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80  
Pour expédition conforme, le Président

*Président*

**Délibération SPANC n° 2020-011 du Comité syndical du 25 septembre 2020**

<b>Budget SPANC</b> <b>Autonomie financière obligatoire du budget annexe SPANC au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>
--

<b>■ Président de séance</b>	<b>Bernard SIRGUE</b>
<b>■ Présents</b>	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Michel DURAND - Catherine JOUVE - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN
<b>■ Pouvoirs</b>	Jacques ARLES donne pouvoir à Jean-Luc CRASSOUS Gérard CAILHOL donne pouvoir à Thierry ARNAL Jean-François DUMAS donne pouvoir à François RODRIGUEZ Bastien GIACOBBI donne pouvoir de vote à Loïc ALMERAS Jean-Michel LADET donne pouvoir de vote à Nathalie MARTY Michel LEBLOND donne pouvoir de vote à Jonathan COSTES Jean-François ROUSSET donne pouvoir à Michel SIMONIN Arnaud VIALA donne pouvoir à Bernard SIRGUE
<b>■ Absents, excusés</b>	Philippe RAMONDENC

Conformément aux articles L1412-1 du CGCT et L 2221-4 du CGCT les activités de type SPIC gérées par les collectivités en gestion directe au sein d'un budget annexe appliquant l'instruction de type M4 (M4-M43-M49) doivent être dotée de l'autonomie financière.

Par courrier du 6 février 2020 et, en application de la réglementation, Madame la Trésorière principale de Millau a saisi le syndicat mixte Parc afin que ce dernier délibère pour rendre le budget annexe SPANC autonome financièrement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (courrier annexé à la présente délibération).

Les opérations de trésorerie ne seront donc plus incluses dans la trésorerie du budget principal du syndicat mixte du Parc.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de prendre acte et de valider cette demande relative à l'autonomie financière du budget SPANC du Parc à compter du 01/01/2021.

<b>VOTE :</b> Pour : <b>21</b> Contre : /                      Abstention : /
---

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote cette décision et mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits  
Le Président  
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses  
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex  
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture  
012-251201349-20200925-20200925\_011-BF  
Reçu le 06/10/2020

## Délibération SPANC n° 2020-042 du Comité syndical du 04 décembre 2020

### Créances irrécouvrables sur le budget SPANC

■ <b>Président de séance</b>	Jacques ARLES
■ <b>Présents votants</b>	Loïc ALMERAS - Thierry ARNAL - Jean-Marie BODT - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Nicolas WOHREL
■ <b>Pouvoirs</b>	
■ <b>Absents, excusés</b>	Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC - Arnaud VIALA

Pour répondre à la demande de Madame Sonia ROUCAUTE, Trésorière principale de la Trésorerie de Millau, il convient d'admettre en non-valeur des redevances irrécouvrables émises auprès de bénéficiaires du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Parc.

Ces créances demeurent irrécouvrables et ce, malgré les poursuites contentieuses effectuées par le poste comptable de la Trésorerie de Millau. Les services de la Trésorerie précise que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites. Cet enregistrement comptable en « pertes sur créances irrécouvrables » qui sera concrétisé par un mandat à l'article 6541 « Créances admises en non valeurs » contribue à l'apurement des comptes sur la prise en charge des titres de recettes.

Une liste établie par les services de la Trésorerie est jointe à cette délibération. Elle fait état de 150 pièces restant redevables pour une somme totale de 5454 euros. Les sommes restant à recouvrer sont de faibles montants et correspondent à des redevances annuelles de 32 euros ou à des reliquats sur redevances. Ces impayés touchent les exercices de 2013 à 2019.

Les membres du comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses sont invités à admettre en non-valeur cette liste de créances irrécouvrables.

<b>VOTE :</b>	Pour : <b>20</b>	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits  
Le Président  
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses  
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex  
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr